



# BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : [www.commune-faramans.fr](http://www.commune-faramans.fr)

## Conseil municipal du 23 février 2023

### **1. Bâtiments :**

#### **Travaux école :**

La construction des nouvelles classes et la rénovation des anciennes classes sont terminées. Les enfants ont donc pris possession de la totalité des bâtiments le lundi 20 février.

L'entreprise BRTP à Meximieux doit reprendre les enduits et la peinture du contour de la porte principale de l'école (travaux non inclus dans le projet initial de rénovation) pour un montant de 2 400 € TTC, pendant les vacances de printemps.

Des devis seront aussi demandés pour le nettoyage de la façade du fronton.

#### **Clocher de l'église :**

Trois devis avaient été demandés pour la réfection de la toiture du clocher de l'église. C'est celui de l'entreprise TABOURET qui a été retenu pour un montant de 92 474,63 € TTC. Les travaux pourraient débuter en septembre.

### **2. Éclairage public :**

Une étude a été demandée au SIEA afin de moderniser l'éclairage public et réaliser ainsi des économies d'énergie et alléger la facture d'électricité. Le passage à l'éclairage LED, seule technologie permettant de satisfaire cet objectif, nécessite le remplacement des luminaires.

Une première tranche de travaux concernant le cœur du village débutera prochainement. L'installation de ces nouveaux luminaires permettra une modulation de l'éclairage comme suit : -50 % de 21 h à 23 h et -80 % de 23 h à 5 h. Cette modulation accroîtra les économies d'énergie réalisées.

Les deux lampadaires défectueux route de Bressolles vont aussi être changés.

### **3. Cimetière :**

Il est prévu l'aménagement d'une allée accessible aux engins de chantier, agencement indispensable à la création de nouvelles concessions.

#### **4. BUCOPA (Syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain) :**

Une séance du Conseil Syndical du BUCOPA s'est tenue le 06 février 2023. Lors de cette réunion, la modification n°1 du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) a été approuvée.

La délibération est affichée en Mairie et est disponible sur le site du BUCOPA :

<https://www.bucopa.fr/le-scot/la-modification-du-scot/>

Vous pouvez aussi trouver les informations relatives à cette modification sur le site de la commune ("Infos pratiques" ; "Démarches publiques") :

<http://www.commune-faramans.fr/enquete-publique-du-scot.html>

#### **5. Informations diverses :**

- L'entreprise REVECO procèdera à l'élagage des acacias vers la salle des fêtes, des érables devant la halle et de la haie de cyprès vers le terrain de tennis.
- Une revalorisation du coût du bois prélevé lors des coupes d'affouage a été décidée : le stère passe à 6 € et le moule à 12 €.
- Le maintien de la qualité de notre cadre de vie étant un combat de tous les jours, vous êtes conviés au **nettoyage de printemps** organisé par la Société de Chasse et la Municipalité.

Rendez-vous le dimanche 19 Mars 2023 à 9 h sous la halle.

#### **6. Manifestations :**

- Samedi 11 mars 2023 : **soirée repas et karaoké** organisée par le Sou des écoles (flyer joint à ce bulletin)
- Vendredi 17 mars 2023 : **soirée repas Saint Patrick** dansante organisée par les Jeunes de Faramans (flyer joint à ce bulletin)
- Une **vente de chocolats** est organisée par le Sou des écoles, catalogue et bon de commande joint à ce bulletin.